

**COMMUNE DE RENAISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 16 septembre 2024**

**Objet : Restaurant scolaire – soutien aux cantines scolaires des petites communes : avenant EGAlim à la convention triennale du dispositif tarification sociale des cantines scolaires  
N° 2024-09-16/13**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Aurélie SIVET, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU et Béatrice DESPIERRE.

Procurations : Mme Aurélie SIVET à M. Frédéric GOUTAUDIER, Mme Séverine BESSON à M. Robert MATTONI, Mme Laurence CHATEAU à M. Laurent BELUZE et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2024.

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE.

Par délibération du Conseil municipal n° 2024-09-16/12 en date du 16 septembre 2024 une convention définissant les engagements entre le Ministère des solidarités et de la santé et la Commune dans le cadre du dispositif « Tarification sociale des cantines scolaires » a été approuvée.

Ce dispositif a pour objectif d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite. Ainsi, l'Etat soutient la mise en place par les communes de tarifications sociales des cantines scolaires et verse une aide financière de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial.

Madame Céline JANDARD, Conseillère municipale, précise que l'avenant « EGAlim » a pour but de prendre en compte l'engagement de la commune à inscrire sa cantine sur la plateforme publique « ma cantine » afin de bénéficier d'une bonification de 1€ qui s'ajoute à l'aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€.

Cet avenant est conclu jusqu'à la date de fin de la convention triennale en cours.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant EGAlim à la convention triennale du dispositif tarification sociale des cantines scolaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240916-2024-09-16\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2024  
Publication : 19/09/2024

Le Maire, Laurent BELUZE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 17 septembre 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE